

ASSURANCE LOCATION CONFORT



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Location Confiance » n°14060)



VOS GARANTIES

- ☐ Formule ANNULATION
- ☐ Formule MULTIRISQUE « SOLEIL »
- ☐ Formule MULTIRISQUE « NEIGE »
- ☐ Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

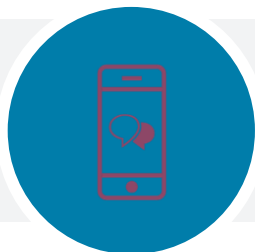


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **14060**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Neige"	Multirisque "Soleil"	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE				
- Maladie, accident ou décès - Annulation en toutes causes justifiées - Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination - Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne - Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne	8 000 € / personne et 40 000 € / location 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne - Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne	■	■	■
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
- Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport - Franchise uniquement en cas de dommage aux valises - Dont objets précieux - Frais de reconstitution des documents d'identité - Remboursement des frais de location en cas de bris accidentel des skis dont l'assuré est propriétaire	760 € / personne et 4 600 € / location 50 € / valise 50 % du montant maximum garanti 150 € / personne 300 € / personne	■	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
- Suite à un retour anticipé ou suite à un rapatriement médical - Remboursement du forfait de remontée mécanique et des cours de ski	- Prorata temporis 380 € / personne	■	■	
RESPONSABILITE LOCATIVE				
- Dommages corporels et matériels confondus - Franchise	10 000 € / location 75 € / sinistre	■	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
- Transport / Rapatriement - Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant - Présence hospitalisation - Prolongation de séjour - Frais médicaux à l'étranger - Urgences dentaires - Franchise frais médicaux et urgences dentaires - Rapatriement du corps - Frais funéraires	- Frais réels - Billet retour + taxi - Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 6 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement - Frais réels 1 200 € / personne	■	■	
RETOUR ANTICIPE				
- En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel - En cas de sinistre au domicile	- Billet retour + taxi - Billet retour + taxi	■	■	
ASSISTANCE VOYAGE				
- Avance de la caution pénale - Prise en charge des honoraires d'avocat - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne - Envoi de médicaments	8 000 € / personne 1 500 € / personne 1 500 € / personne (4 500 € / personne pour la Multirisque Neige) - Frais d'envoi	■	■	
PROTECTION SANITAIRE				
- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie - Franchise - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température - Franchise - Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie - Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie - Franchise - Frais hôteliers suite à retour impossible - Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	8 000 € / personne et 40 000 € / location 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / pers. 8 000 € / personne et 40 000 € / location 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / pers. - Frais réels 6 000 € / personne 30 € / personne - Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) - Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)	○	○	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages